

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 4 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Fabien DESGRANGES, Jean-Paul GRESSARD, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU (à partir du point 3), David TOZZI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés :

Marie-Françoise ALBERT, Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI.

Procurations

Marie-Françoise ALBERT donne procuration à Odile ROËSS.
Gilbert DUHOUX donne procuration à Éric STEIB.
Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.
Émeline VAILLAUT-PRÉVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE.

Ordre du jour

1. Délibération décision d'ester en justice
 2. Organisation du repas des aînés
 3. Les comptes et les subventions
 4. Le budget de l'État
 5. Divers
- Questions-réponses

1. Décision d'ester en justice

Le Maire demande aux personnes du public de sortir.

À huis clos, le Maire expose la situation aux membres du conseil municipal et présente le projet de décision.

Délibération

Le Maire demande au conseil l'autorisation d'ester en justice.

Vote : oui à l'unanimité

Définition :

Ester en justice est un terme juridique qui désigne la capacité pour une personne à exercer un recours devant un tribunal.

2. CCAS et organisation du repas des aînés

Repas des aînés

Sylvaine Wartelle, deuxième adjointe, donne quelques informations sur les derniers préparatifs du repas des aînés. Le CCAS s'est réuni une dernière fois la semaine dernière. L'installation aura lieu samedi à 14 heures, les convives sont attendus dimanche à 12h15.

Nom pour la 4^e salle

L'appel à idées a tourné assez longtemps et une petite liste de proposition peut maintenant être transmise aux enseignantes de l'école afin qu'elles puissent organiser le vote final par les élèves. Si besoin, la commune peut prêter une urne pour le vote des écoliers.

Si cela est possible pour l'école, le choix sera fait avant la cérémonie des vœux du Maire, afin que le nom de la salle puisse être annoncé à cette occasion.

Ensuite, il faudra installer une signalétique : pancarte à l'entrée de la salle, flèches directionnelles depuis le parking de l'école et entrée de la cour côté mairie.

3. Les comptes et les subventions

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente l'état mensuel des comptes.

La vente de terrain a été inscrite comptablement en recettes d'investissement. La CAF atteint près de 40 000 €.

La CAF prévisionnelle en fin d'année sera d'environ 60 000 €.

5. Le budget de l'État

Le Maire et le premier adjoint font un point d'information sur le budget de l'État qui est délibéré en ce moment et de la dette publique en France, en s'appuyant sur un document de la cour des comptes.

10. Divers

Suite projet vente terrain rue de la grande Goutte

Le terrain communal rue de la Grande Goutte (parcelle 664) peut être vendu à monsieur Ritter, propriétaire de la maison voisine. La commune gardera une bande de 5 mètres de large pour un chemin d'accès aux champs. La commune vend 100 m² à 20 euros le m².

Suite du projet d'achat de parcelles boisées

Il est proposé d'acheter à Mme Martine Carengo les parcelles 4 et 3 des bois derrière le hameau de Mathuromont, qui touchent les bois communaux.

Suite du projet d'achat rue des Étambois

La commune se porte acquéreuse dans la rue des Étambois des parcelles 1619 et 1621 qui donnent accès aux champs, là où peut être envisagé un projet de résidence senior. À 20 euros le m².

Travaux

Gilbert Duhoux a dû débrancher toutes les petites lampes du chemin piétonnier le long du temple à cause de courts-circuits fréquents. Pour mémoire, elles ne seront pas remplacées car ces lampadaires ont été systématiquement vandalisés après réparation.

Les adjoints aux travaux ont fait le recensement des panneaux à prévoir pour les modifications de sens de circulation.

Problème de regard dans la rue de la Luzine à hauteur du hangar à caravanes : le diagnostic est fait, un tuyau de 4 mètres manque pour régler le problème.

Contrat PEC : une candidate pour le poste va être rencontrée prochainement.

Vœux à la population

Ce sera le dimanche 7 janvier à la Maison du temps libre. Les conseillers sont appelés à se mobiliser pour son organisation.

Bibliothèque

La vente des livres de l'ancienne bibliothèque a eu lieu le 25 novembre après-midi. Une soixantaine de personnes sont venues, beaucoup de personnes avec des jeunes enfants.

Près de 400 livres ont été vendus, au prix unique de 0,50 €. La vente a rapporté 205 euros que Fabien Desgranges et Sylvaine Wartelle iront remettre ce montant à la coopérative scolaire.

Quelques livres jeunesse restants sont donnés au pôle périscolaire. Les livres restants seront prochainement repris par la Shaarle, association luronne qui récupère des livres d'occasion.

En début d'année 2024, la salle de la bibliothèque va donc pouvoir être réinvestie pour les activités de la mairie.

Les livres portant sur l'histoire locale et ceux dont l'auteur est originaire de la région ont été conservés. Cela constitue un petit fonds qui sera géré par les adjoints. Les personnes souhaitant le consulter pourront le faire pendant les permanences hebdomadaires des élus (actuellement le vendredi de 18 à 19 heures).

Conférence sur Luze et Chagey

La même après-midi que la vente de livre a eu lieu au temple une conférence de Monsieur Girardot autour de son travail sur l'histoire des communes de Luze et Chagey.

Maisons et terrains

Partage d'information sur les maisons et terrains en vente dans le village dont nous avons connaissance :

Une maison a été vendue rue du Mont Vaudois

Une maison est à vendre.

Nombre de terrains à vendre :

11 terrains dans la rue de la Morette

1 terrain aux trois terres

4 rue de la Mouteille

4 dans la rue de la Chouette

1 dans le Chemin en Duros

Présentation de l'association l'Aclace

Le conseil municipal accueille le président M Hervé Desfossez et la vice-présidente Mme Janet Laine de l'association ACLACE.

ACLACE = Association Chagey Luze Animation Culture et Entraide.

À l'origine, l'association s'appelait « Saint Martin » car elle a été créée pour financer la rénovation intérieure de l'église Saint Martin de Chagey. L'association, laïque depuis toujours, a changé de nom et s'est associée au groupe culture qui existait dans la commune de Chagey. L'association a gardé l'esprit d'entraide et organise par exemple le Téléthon. Les activités sont culturelles ou distractives, en 2023 par exemple : concerts, visite du village de Chagey, découverte des fontaines, nuit des étoiles, « les rencontres du dimanche » avec chants et danses, découverte des champignons.

L'association est composée de 30 adhérents, pour une cinquantaine de personnes actives. Peu de Luzois sont présents, les membres de l'association souhaitent plus travailler avec Luze et les Luzois.

L'association travaille beaucoup avec le comité des fêtes de Chagey et se charge plutôt des actions d'entraide et des animations culturelles.

L'Aclace étant active pour les deux villages, elle a sa place dans la communication communale.

Bilan comité des fêtes

Anne-Marie Parent donne des nouvelles : un nouveau bureau a été élu avec présidente Anne-Marie Parent, vice-présidente Lou-Anne Parent, trésorière Justine Lambert, vice-trésorier Mathieu Gazurelli et secrétaire Alicia Lhonoré.

Première action : organisation de la fête des sapins le 20 janvier 2024. La transmission va être faite par l'amicale, organisatrice de cette fête jusqu'à présent et les Young's Dynamics vont être associés.

Le comité des fêtes prévoit aussi d'organiser les feux de la Saint-Jean.

Questions et réponses avec le public

Une question est posée sur le calcul du prix des parcelles boisées à 2 € alors que le tarif serait plutôt de 0,40 €.

Le maire explique que cela découle d'un prix qui avait été avancé lorsque la communauté de commune avait en projet de le racheter.

Le Maire clôt la séance à 22h08.
